

Madame la présidente,

En préalable à cette CAPL permettez nous d'évoquer l'attentat survenu à NICE dans la nuit du 14 au 15 juillet.

La CGT tient à témoigner son soutien et sa solidarité à l'ensemble des familles touchées par cet événement dramatique.

Elle tient également à saluer le formidable élan de solidarité de l'ensemble de la population parmi lesquels les agents des services publics et, particulièrement, ceux des personnels de santé qui ce sont tout de suite mis à disposition.

Alors que le pays est à nouveau endeuillé par cet acte de violence extrême, les militants et les syndiqués de la CGT tiennent à affirmer que les valeurs essentielles de notre démocratie et de notre République doivent être défendues au quotidien.

Notre société vit une crise économique et sociale terrible, les valeurs de solidarité, de paix et de fraternité doivent plus que jamais être réaffirmées.

Face à ces actes criminels, toute tentative d'opposition entre salariés ou citoyens doit être condamnée.

La CAP d'aujourd'hui se tient dans un contexte de profonde révolte sociale dont seul ce gouvernement autocrate, sourd aux aspirations de la population qui dans sa grande majorité réclame le retrait de la loi travail imposée à coups de 49-3, semble ignorer la portée.

Avant de débattre sur ce mouvement d'affectation des contrôleurs au 1er septembre 2016, nous tenons à vous rassurer, nous sommes bien à la CGT mais nous ne sommes pas des voyous comme le prétend parfois le pouvoir en place, ni des terroristes comme le clame haut et fort le MEDEF.

Le gouvernement vient de dévoiler ses orientations pour le budget 2017. Il prévoit la création de 16 125 postes dans les ministères prioritaires. Les autres ministères verront leurs effectifs réduits de 2 290 postes dont 1 512 pour le seul ministère des Finances. Nous constatons une fois de plus que le Ministère chargé notamment de la lutte contre la fraude fiscale est systématiquement maltraité par les pouvoirs publics. En 2017 une baisse des moyens alloués à hauteur de 165 millions d'euros s'ajoute aux 1 512 emplois sacrifiés. Le CTR du 07/07/2016 a confirmé ces orientations en décidant de ne pas faire d'appel de cadres A et B sur les listes complémentaires.

Le statut général des fonctionnaire est d'ailleurs déjà bien attaqué, puisque dans les 3 versants de la fonction publique, l'objectif du gouvernement est d'aligner les carrières, les grilles de rémunération et les parcours professionnels, pour faciliter les passerelles entre ministères tout en conférant des pouvoirs accrus aux préfets.

Pour cela, le préalable est de détruire les règles de gestion élaborées dans les administrations pour les remplacer par des règles moins contraignantes. C'est la remise en cause des statuts particuliers pour permettre la mobilité forcée.

Comment ne pas faire le lien avec les dizaines de milliers de suppressions d'emploi que nous subissons depuis plus de dix ans (conséquences de la RGPP, de la MAP, du pacte de responsabilité et de la démarche stratégique à la DGFIP) sans parler des dizaines de milliers qui se préparent encore avec la mise en place de la retenue à la source !

Au mépris de la loi 2010 sur la représentativité syndicale, Manuel Valls s'est attelé à la tâche en entérinant le 30 septembre 2015 la mise en œuvre du Parcours Professionnel Carrière et Rumération (PPCR). Cela constitue bel et bien le premier étage d'un missile destiné à détruire le statut des fonctionnaires.

Concernant le Rifseep, outre le fait que les salaires sont bloqués et que les propositions « fonction publique » sont non seulement indigentes mais aussi une manœuvre dilatoire pour éviter le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat du point d'indice depuis des années, le Rifseep s'inscrit pleinement dans la casse du statut et de la fonction publique. C'est pourquoi la CGT développe une campagne revendicative pour son retrait pur et simple, le maintien du régime indemnitaire DGFIP et l'intégration des primes complément de salaire dans notre traitement

Le rapport Laurent sur le temps de travail dans la fonction publique est une attaque de plus contre les droits et les garanties des fonctionnaires.

La CGT s'oppose aux préconisations de ce rapport et veillera en toutes circonstances à défendre tous les droits et garanties des agents.

Toutes ces politiques organisent au nom de l'équilibre budgétaire, un transfert massif de richesses vers le capital et les grandes entreprises et remettent en cause partout en Europe le droit du travail. En France, le pacte de responsabilité, le CICE et la loi travail démantèlent les droits des salariés, les services publics, remettent en cause le droit à la santé pour tous et le système de protection sociale fondé sur le principe de solidarité.

A la DGFIP, pour les cadres B primo-affectant, l'obligation du délai de séjour de 3 ans dans la dominante est une remise en cause du droit à mutation pour convenance personnelle qui fait partie intégrante du statut de la fonction publique.

Lors de ce mouvement local, cette année encore, les représentants des personnels de la CGT interviendront durant la CAP, non seulement en évoquant des situations de service et des situations personnelles, mais aussi en les resituant dans un contexte où l'emploi est au cœur du problème.

Nationalement, pour les catégories B et C, après mouvement, il ressort un déficit de 4 147 agents (dont 907 pour les contrôleurs).

En Haute-Garonne, pour les 3 catégories 65 emplois sont vacants dont 12 pour la catégorie B.

Ces 65 emplois correspondent à 104 455 heures non travaillées dans les services des Finances Publiques de la Haute Garonne qui rendent, avec les heures non travaillées des emplois supprimés, le quotidien de plus en plus difficile pour les agents dans l'accomplissement de leurs missions de service public.

Nos collègues au travail attendent de l'oxygène. Cet oxygène, c'est des renforts en effectifs sur des emplois vacants.

La situation de l'emploi est en effet catastrophique. Des pans entiers de mission sont ou seront supprimés, externalisés, le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement et l'accès au service public est remis en cause. A-t'on besoin de rappeler ici le projet de suppression des trésoreries de L'Isle-en-Dodon, Aspet, et Aurignac. C'est bien d'une désertification programmée dont il s'agit.

La CGT a déjà mené avec succès cette lutte remise en cause, aujourd'hui, par des choix bureaucratiques, coupés comme d'habitude de la réalité de la vie des territoires et des citoyens. Non ! Internet ne remplace pas la présence humaine. Le clavier et la dématérialisation ne seront jamais des agents de la DGFIP. La population a besoin de la présence du service public partout. C'est là une des garanties de l'égalité de traitement de tous.

Pour cette CAP, plusieurs questions se posent :

- quid du SPF-E dont le transfert est retardé au 1er novembre, quelles conséquences sur les garanties des agents qui ne suivent pas le transfert de la mission ? Comment concevoir que deux agents en poste au service de l'enregistrement et qui ont obtenu leur mutation voient leur prise de poste retardée au 1^{er} novembre 2016. Quelle nécessité de service pourrait le justifier ? Et quid de la même nécessité de service au SIE Rangueil et au SIE Nord Ouest !
- quid du transfert des collègues du PCE de Muret au PCE du Mirail ?
- Quid des vacances d'emplois au CHU et au TTA CAS services sinistrés?
- Pourquoi les entretiens relatifs à la création du SAR (Service d'appui au réseau) au 01/09/2016 annoncée seulement en CT le 11 juillet 2016 sont-ils en cours, alors que rien n'a été publié sur Ulysse 31?

Face à un tel manque de personnel, quelles mesures envisagez vous afin que les services assurent la totalité de leurs missions?

D'année en année, de CAP en CAP, nous évoquons ici le mal être au travail et les difficultés sociales grandissantes des agents. Malheureusement, une fois encore nous sommes obligés de vous alerter sur ces risques psycho sociaux. Les jeunes agents sont déjà découragés et les plus aguerris sont scandalisés. La hiérarchie a de moins en moins de solutions et dans notre administration centrale et le ministère c'est courage fuyons !.

Le directeur a parlé de « seuil d'émeute » pour changer de politique. Le seuil d'alerte est atteint depuis longtemps. Le seuil d'émeute ne saurait tarder, il est déjà atteint sur certains sites.

Nous vous rappelons à nouveau la revendication de la CGT que les affectations dans les services de direction soient effectuées selon la règle de l'ancienneté administrative qui prévaut ailleurs pour les affectations dans les postes.

Ce sont en effet plusieurs centaines d'agents A, B et C qui sont à l'heure actuelle privés du droit de voir leur dossier examiné dans la transparence de la CAPL.

Concernant les conditions de préparation de cette CAPL, nous dénonçons à nouveau l'envoi tardif de certains documents indispensables afin que nous puissions en tant qu'élus-es du personnel travailler dans des conditions normales, le dernier document ayant été transmis la veille de la CAP à 15h50.

Énumération des documents manquants : le TAGERFIP prenant en compte le projet de mutation, les ALD, les détachés, les départs à la retraite au 1^{er} mars 2017

Avant d'en terminer, nous exigeons la déclinaison des règles nationales au plan local, exemple la bonification de 6 mois par enfant à charge.

Il n'est pas admissible de contraindre les élus du personnel, à travailler dans la précipitation et l'urgence.